

REGLEMENT « JEU CONCOURS MAI A VELO : **jeu de piste LE SOUFFLE DU MARAIS »**

Article 1. Société(s) Organisatrice(s).

La Société Transdev Niort Agglomération (TNA), dont le capital social s'élève à 314 000,00€, dont le siège social se situe 41 rue Blaise Pascal 79000 NIORT, inscrite au registre des commerces et des Sociétés de transports urbains et suburbains de voyageurs sous le numéro 81459878500024, ci-après dénommée Société Organisatrice, organise un jeu sans obligations d'achat intitulé :

« JEU CONCOURS MAI A VELO : jeu de piste Le souffle du marais » du 1er au 31 mai 2026.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

Article 2. Les Participants.

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est illimitée pour les joueurs. Le participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite dans la journée. Plusieurs personnes du même foyer peuvent également participer.

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes microsoft. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplit bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

Article 3. Modalités de participation.

Le jeu est accessible du 1^{er} au 31 mai 2026

- ⇒ Le participant clique sur le lien url form présent sur la communication « Jeu concours Mai à Vélo : jeu de piste Le Souffle du Marais » qui sera relayée sur le site internet tanlib.com ou les réseaux sociaux tanlib facebook et instagram
- ⇒ Il inscrit ses coordonnées sur la plateforme du jeu form et répond aux questions tout au long du jeu de piste à vélo.

REGLEMENT « JEU CONCOURS MAI A VELO : **jeu de piste LE SOUFFLE DU MARAIS »**

(champs obligatoires > Nom, Prénom, email, téléphone)

- ⇒ Il prend connaissance du présent règlement de jeu
- ⇒ Il valide son inscription

⇒ Tirage au sort – interrogation de la base des « tirages au sorts parmi les participants ayant donné toutes les bonnes réponses ».

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage...et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4. Les dotations

Sont mis en jeu :

- des équipements vélos (2 protège selle, 1 double sacoché vélo, 1 support téléphone, 1 rétroviseur, 5 housses de casque)
- des goodies tanlib (5 magnets)

Les lots seront attribués par la mécanique d'un tirage au sort. Le gagnant sera contacté par mail et par téléphone et devra se rendre à l'agence Tanlib, située temporairement durant les travaux à Niort Tech, avenue Bujault à Niort pour récupérer son lot.

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison. Mais également en cas de problème de délivrabilité ou de non-aboutissement de l'email ou de l'appel téléphonique.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

REGLEMENT « JEU CONCOURS MAI A VELO : **jeu de piste LE SOUFFLE DU MARAIS »**

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Article 5. Consultation du règlement

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le site tanlib.com.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Article 6. Informatique et libertés

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la Société Organisatrice collecte et traite les données à caractère personnel des participants afin de :

- Prendre en compte votre participation ;
- Déterminer le ou les gagnants ;
- Remettre le ou les lots aux gagnants ;

La base légale du traitement est le contrat (présent règlement).

Les données marquées d'un astérisque sur la page de participation sont strictement nécessaires au bon déroulement du jeu. Il s'agit de :

- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse électronique ;
- Téléphone

Les données sont collectées afin de permettre au candidat de participer au jeu. Si le candidat choisit de ne pas fournir ces données, Transdev Niort Agglomération pourrait ne pas être en mesure de remplir les finalités mentionnées ci-dessus.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au déroulement du jeu et à la remise du ou des lot(s) puis seront archivées jusqu'à expiration du délai de recours contentieux. Les données pourront également faire l'objet d'une anonymisation afin de permettre la réalisation d'études statistiques.

REGLEMENT « JEU CONCOURS MAI A VELO : **jeu de piste LE SOUFFLE DU MARAIS »**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Il est porté à votre connaissance que toute demande de suppression des informations relatives à un candidat réalisée avant l'attribution des lots entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez adresser votre demande en mentionnant vos nom, prénom, adresse mail et en joignant une copie d'un justificatif d'identité, par le moyen de votre choix à dpo.tdna_tdocc@transdev.com ou par courrier à l'adresse Délégué à la protection des données (Transdev Niort Agglomération), BP30094, 33704 Mérégnac Cédex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 7. Litiges

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Article 8. Communication

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants : Site internet / Facebook / Instagram / Affiches

Fait à Niort, le 01/05/2026